



Commune de ROQUEFIXADE

COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 09 avril 2022

Membres en exercice :	Date de la convocation: 01/04/2022
11	<i>L'an deux mille vingt-deux et le neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de</i>
Présents : 8	Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Amandine RAUZY, Jean-Barthélémy MARIS, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ
Votants: 8	Représentés:
Pour: 7	Excusés: Delphine BIJARD, Dominique DUMONS
Contre: 0	Absents: Marc VALLVE
Abstentions: 0	Secrétaire de séance:

Objet: Vote du compte administratif complet - log_sociaux Délibération n°: DE_2022_011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel SABATIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	11 401.68	16 660.13	11 401.68	12 167.17	17 589.83	28 827.30
TOTAUX	11 401.68	16 660.13	11 401.68	12 167.17	17 589.83	28 827.30
Résultat de clôture		10 471.98		765.49		11 237.47
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		11 237.47
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		11 701.68

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
10 471.98	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Préfecture

Date de reception de l'AR: 13/04/2022

009-210902490-DE_2022_011-DE

Date de l'AR d'annulation: 15/04/2022

Fait et délibéré ROQUEFIXADE, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER

Annulé